



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2869
14 juin 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2869e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le mercredi 14 juin 1989, à 16 h 45

Président : M. PICKERING

(Etats-Unis d'Amérique)

Membres : Algérie
Brésil
Canada
Chine
Colombie
Ethiopie
Finlande
France
Malaisie
Népal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yougoslavie

M. DJOUDI
M. NOGUEIRA-BATISTA
M. FORTIER
M. LI Luye
M. PEÑALOSA
M. HAGOSS
M. TORNUDD
M. BLANC
M. RAZALI
M. RANA

M. BIRCH
Mme DIALLO

M. BELONOVOV
M. PEJIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

MARQUAGE DES EXPLOSIFS PLASTIQUES OU EN FEUILLES AUX FINS DE DETECTION

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord intervenu lors de consultations antérieures du Conseil. Les membres du Conseil sont saisis du document S/20690, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Algérie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Ethiopie, Finlande, France, Malaisie, Népal, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a 15 voix pour. Le projet de résolution est donc adopté à l'unanimité en tant que résolution 535 (1989).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 55.